

Saint-Etienne, le 28 janvier 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement



Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré

Téléphone
04 77 81 41 56

Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Préparation du mouvement intra-départemental 2019 Postes à profil / postes à exigence particulière

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2019, la candidature à certains postes sera soumise à un entretien préalable. **Ces entretiens se dérouleront le 6 mars 2019** (matin) avant que la procédure de saisie des vœux ne s'effectue, de façon à permettre un traitement plus rapide des opérations relatives au mouvement. Ces entretiens se dérouleront obligatoirement en présentiel.

Les postes à profil (affectation après classement) sont les suivants :

- conseiller pédagogique départemental en culture humaniste et éducation artistique ;
- poste d'enseignant référent chargé des AVS ;
- poste d'enseignant au centre éducatif fermé à Saint-Germain-Lespinasse ;
- poste au centre de détention de Roanne.

Les postes à exigence particulière (affectation au barème après entretien) sont les postes :

- de conseillers pédagogiques en circonscription ;
- d'enseignants référents ;
- d'unités localisées pour l'inclusions scolaire (ULIS) dans le premier et le second degré.

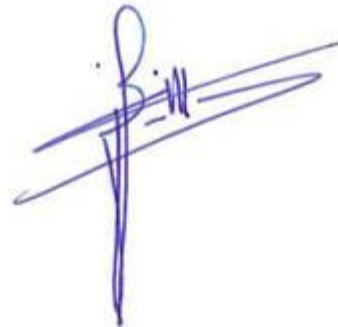
Après chaque entretien, le candidat recevra les éléments qui ont fondé l'avis. Il pourra également demander à être reçu.

Les avis défavorables feront l'objet d'un avis motivé.

Les enseignants désireux de solliciter au mouvement un poste figurant dans les listes ci-dessus devront obligatoirement le faire savoir **le 16 février 2019 au plus tard**. Ils adresseront pour cela un courrier, par la voie hiérarchique, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (division des personnels enseignants du 1^{er} degré).

Des fiches de poste seront disponibles sur le site de la DSDEN de la Loire.

Si vous sollicitez un de ces postes sur le serveur informatique sans avoir effectué cette démarche au préalable, votre vœu ne sera pas pris en compte. Cette procédure est annuelle, un avis favorable recueilli une année n'engage pas l'administration les années suivantes.



Jean-Pierre BATAILLER